# COMMUNE DE YERRES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

### Séance ordinaire du 15 NOVEMBRE 2018

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 22

OBJET :

**Accord du Conseil municipal pour l'intégration de la Commune de Yerres au service public de location de bicyclettes proposé par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Ile-de-France Mobilités)**

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix-huit, s'est assemblé Foyer du CEC, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

**Etaient présents :**
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Marie-Françoise ARTIAGA (présente jusqu'à 20 h 45, quitte la séance avant le vote du point n° 3 et donne pouvoir à Mme Laetitia DOROT), M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, Mme Dominique RENONCIAT, Mme Paule FONTANIEU, M. Michel ROUSSEAU, M. Bernard NUSBAUM, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Adeline SEVEAU, Mme Laetitia DOROT, M. Jean-François CARO, Mme Carole PELLISSON, Mme Vannina ETTORI, M. Jérôme RITTLING, Mme Anne-Laure de BERGEVIN, Mme Fabienne GABBANELLI, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés et représentés** :
Mme Marianne SRHIR donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Gilles CARBONNET
Mme Marie-Françoise ARTIAGA donne pouvoir à Mme Laetitia DOROT, à partir du point n° 3
M. Stéphane LEMEE donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
Mme Yolande BUFQUIN donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI
M. Jean-Paul REGEASSE donne pouvoir à M. Michel ROUSSEAU
Mme Sophie AITA donne pouvoir à Mme Adeline SEVEAU
M. Guillaume DESPRES donne pouvoir à M. Jean-François CARO
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Jean-Moïse VENEROSY

**Absents excusés** :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
M. Marc-Antoine EVIN
M. Guillaume DESPRES
Mme Daphné RACT-MADOUX
M. Philippe BILLAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline SEVEAU

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20181115-2018-11-731-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018**

**DELIBERATION N° 2018/11/731**

**OBJET : Accord du Conseil municipal pour l'intégration de la Commune de Yerres au service public de location de bicyclettes proposé par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Ile-de-France Mobilités)**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports, notamment son article L.1241-1,

VU la délibération n° 2018/081 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2018 de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, prise dans le cadre de sa compétence "Transports",

CONSIDERANT que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, ci-après dénommé Ile-de-France Mobilités, a décidé l'été dernier de lancer un service public de location de bicyclettes et que le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019 ;

CONSIDERANT que les lieux précis d'implantation du service dépendront du résultat de la mise en concurrence et des partenaires sur lesquels s'appuiera l'exploitant ;

CONSIDERANT que la mise en place de ce service n'entrainera aucuns frais à la charge de la Commune, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Ile-de-France Mobilités ;

CONSIDERANT qu'Ile-de-France Mobilités veillera à ce que les lieux de mise à disposition du futur service soient répartis sur l'ensemble de l'Ile-de France, afin que chaque francilien puisse bénéficier d'une solution de mobilité active supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique ;

CONSIDERANT que le service prendra la forme d'une concession de service public et sera disponible sur tout le territoire d'Ile-de-France et que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public sera prochainement lancée ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.1241-1 du code des transports, le Conseil municipal de la Commune de Yerres doit donner son accord pour que le territoire communal intègre le périmètre de la consultation, en complément de la délibération susvisée approuvée, à l'unanimité, par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine le 5 juillet 2018 ;

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement économique,

A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD :

- sur l'organisation du service public de location de bicyclettes sur le territoire de la Commune de Yerres par Ile-de-France Mobilités,

- pour que le territoire communal soit intégré à la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant dudit service public ;

AUTORISE Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à entreprendre toute démarche et à signer tout document afférent à cette procédure.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 20/11/18
et de la publication le 20/11/18
Le Maire,